

Les professionnels du soin et de la décoration de l'ongle exposés à de nombreux produits chimiques

En France, environ 5 000 professionnels se consacrent à l'activité du soin et de la décoration de l'ongle. Cette population de prothésistes ongulaires ou esthéticiennes, majoritairement féminine et jeune (entre 18 et 35 ans), est salariée ou indépendante, exerce dans des locaux spécifiques ou au domicile des client(e)s. Leurs activités consistent principalement dans la pose de faux-ongles (gels ou résines), de vernis classique ou semi-permanent ou de décoration de l'ongle (*Nail art*).

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a été saisie pour une « *évaluation des risques des professionnels exposés aux produits utilisés dans les activités de soin et de décoration de l'ongle* » et a confié cette expertise au comité d'experts spécialisés (CES – Évaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation). Dans le rapport d'expertise publié en octobre 2017, le CES met en évidence la présence d'environ 700 substances chimiques dans la composition des produits utilisés ou dans les atmosphères de travail. Une soixantaine d'entre elles est considérée comme très préoccupantes : cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, sensibilisantes et/ou inscrites sur une liste de perturbateurs endocriniens potentiels (exemple de substances présentes : phtalate de dibutyle, n-hexane, monomères meth(acryliques), toluène...).

Cette expertise met en évidence certaines pathologies plus fréquemment diagnostiquées chez ces travailleurs, telles que les affections des voies respiratoires et ORL (principalement des asthmes...) ainsi que les dermatites allergiques de contact (DAC) causées par les (meth)acrylates. La présence de ces derniers a été confirmée dans les atmosphères de travail par une campagne de mesures réalisée chez des professionnels en Île-de-France et dans les Hauts-de-France entre juillet 2015 et octobre 2016. En effet, les produits principalement mis en cause dans les

pathologies diagnostiquées sont ceux de façonnage de l'ongle artificiel (gel, résine) contenant des monomères (méth)acryliques sensibilisants, irritants voire neurotoxiques.

Dans le cadre de cette campagne de mesures des composés organiques (semi) volatils (CO(s)V) dans l'air ont été mesurés. Les concentrations de ces substances prises individuellement sont faibles (sauf celle du toluène) alors que des situations de multi-expositions importantes ont mis en évidence jusqu'à 42 substances différentes dans l'air d'un local de travail. Les professionnels de ce secteur sont également exposés à des particules provenant du ponçage de l'ongle et des résines. Aucune information sur la granulométrie et la teneur chimique n'a pu être mise en évidence. De plus, l'observation sur le terrain a montré que les mesures de protection collective telles que la



ventilation générale, la ventilation localisée par table aspirante ou bien la protection individuelle (port de gants et de masques de protection) sont très peu mis en œuvre par ces professionnels.

D'autres risques sont également présents dans ce secteur, notamment les troubles musculosquelettiques et posturaux ou les risques infectieux (coupures...).

Par ailleurs, un sondage réalisé dans le cadre de cette expertise a mis en évidence que 50 % des travailleurs du secteur ne sont pas formés et/ou sensibilisés aux risques de leur métier.

Au vu des conclusions de son expertise, l'ANSES recommande :

- de renforcer la mise en œuvre de mesures de prévention du risque chimique : recherche de produits de substitution, utilisation de tables aspirantes et port d'équipements de protection individuelle adaptés ;
- que les metteurs sur le marché de produits cosmétiques destinés aux activités de soin et de décoration de l'ongle mettent en œuvre le développement et/ou le remplacement de produits afin de supprimer les expositions à différents agents chimiques dangereux, en particulier les monomères (méth)acryliques polymérisables, le toluène, l'acétaldéhyde... ;
- de développer des produits/techniques avec lesquels le professionnel n'entrerait pas en contact (« *no-touch* ») avec l'agent dangereux dans les cas où la substitution ne pourrait être possible techniquement ;
- qu'une formation diplômante harmonisée incluant un module sur la prévention des risques professionnels et les bonnes pratiques de travail soit mise en place ;

- que l'évaluation des risques des professionnels soit systématiquement prise en compte dans le cadre des évaluations de la sécurité chimique des ingrédients cosmétiques réalisées par le comité scientifique européen pour la sécurité des consommateurs (*Scientific Committee on Consumer Safety* ou SCCS) ;

- d'améliorer les connaissances sur les effets et les expositions aux particules inhalées lors des opérations de ponçage et de limage, et notamment sur des ongles artificiels à base de (méth)acrylates ;

- d'améliorer les connaissances sur l'état de santé de cette population professionnelle et son suivi concernant, entre autres le risque de sensibilisation, de dermatites allergiques de contact, d'asthmes, d'issues indésirables en matière de reproduction et de développement du fœtus, de pathologies neurologiques, de pathologies auto-immunes voire de cancers.

Le rapport est consultable, sur le site de l'ANSES, à l'adresse : <https://www.anses.fr/fr/system/files/CONSO2014SA0148Ra.pdf>